

Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 35
 (35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 18 février 2026

Date de Convocation : 05 février 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD	X				Jean-Luc BERNARD	X		François BOZONNET
	François BOZONNET		X			Christophe CHARTIER	X		Serge GUERIN
	Bernard BRIDON	X				Isabelle COMTET	X		Françoise POTHIER
	Michel CHANEL	X				Yann CUBY	X		Michel GIVORD
	Baptiste DAUJAT	X				Pascal CURT	X		Fabien RELAVE
	Guillaume FAUVET	X				Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X			Stéphane GEORGE		X	
	Serge GUERIN		X			Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSEN		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Georges PICOT
	Franck MOISSON	X				Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT		X			Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X			Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
	Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X	
Communauté Communes de la Dombes	Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND	X		Jean-Michel VANDEL
	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND		X			Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN		X			Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE	X				Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
Communauté Communes de la Veyle	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
	Noël RAVET	X				Didier VANDORT		X	
	Guillaume AGATY	X				Jean-Claude AUBLANC	X		Dominique MOREL
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER		X			Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS		X			Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER	X		Francis BOURGEOIS
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
Communauté Communes de la Veyle	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL		X			Claude RABUEL	X		Paul BOULANGER
	Vincent MOREL	X				Clément RENOUD		X	
	Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Pierre GONNARD

L'an deux mille vingt-six, le mercredi dix-huit février, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle Annexe de la Mairie de Confrançon, sous la présidence de Messieurs BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Approbation des opérations sous mandat pour l'année 2026

EXPOSE

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) intervient, dans de nombreux cas, sur des terrains communaux ou privés ne lui appartenant pas.

Juridiquement, le SMVV peut effectuer ces maîtrises d'ouvrages après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et obtention d'une déclaration d'intérêt général si nécessaire.

Comptablement, ces aménagements relèvent bien de l'investissement mais ne doivent pas intégrer l'actif du syndicat. Ils sont donc inscrits en « opérations sous mandat ».

Les dépenses et les recettes liées à ces opérations pour compte de tiers sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées et par les fonds propres du syndicat. Conformément à la nomenclature comptable du SMVV, la participation de ce dernier au financement de l'opération, via le solde à charge, est inscrite au compte de recettes en contrepartie d'une dépense au compte 2044. « Subventions d'équipement en nature ».

Ainsi, à la clôture de l'opération, la subdivision « dépenses » et la subdivision « recettes » présentent un montant égal.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°365 en date du 02 mars 2022 relative à la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles en « subventions d'équipements versées » ;

Vu la délibération n°DCS2024_03_010 en date du 06 mars 2024 relative à la fixation des durées d'amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°DCS2022_10_384 en date du 19 octobre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 18 décembre 2025 ;

Vu les comptes administratifs des années antérieures et le compte financier unique 2025 ;

Considérant le programme d'actions présenté lors du DOB 2026 ;

Considérant le solde à charge des opérations sous mandat intervenu au cours des comptes administratifs antérieurs pour un montant total de 54 108,67 €, relatif à :

a. L'opération pour compte de tiers n° 25 « Aménagement Moulin Neuf à Saint-Jean-sur-Veyle » : les dépenses mandatées s'élèvent à 36 951.09 € et les recettes perçues se montent à 9 720 € soit un reste à charge de 27 231.09 € ;

b. L'opération pour compte de tiers n° 28 « Aménagement zone humide à Saint-Cyr-sur-Menthon » : les dépenses mandatées s'élèvent à 55 547.68 € et les recettes perçues se montent à 32 418 € soit un reste à charge de 23 129.68 € ;

c. L'opération pour compte de tiers n° 401 « Trvx divers (protection de berges, ripisylves, ...) » Fascines d'hélophytes à Saint-Denis-lès-Bourg : les dépenses mandatées s'élèvent à 3 747.90 € et n'ont pas été subventionnées.

Considérant que les soldes à charge des opérations sous mandat doivent être amortis sur une durée de 1 an ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLDE les opérations pour comptes de tiers terminées au cours des exercices antérieurs listées ci-dessus pour un montant total de 54 108,67 € ;

ACCEPTE que le SMVV assure pour l'année 2026 la maîtrise d'ouvrage des nouvelles opérations listées ci-dessous :

Désignation de l'opération	Montant prévisionnel TTC	Durée estimée de l'opération
Aménagement de l'Etre à Polliat : Solde des travaux, végétalisation et plantations	30 000 €	12 mois
Restauration Grande et Petite Veyle à Saint-Julien-sur-Veyle : Solde prédiagnostics, étude conception / MOE	86 187,05 €	12 mois
Compensations environnementales – SEPEC : solde des travaux	10 000 €	12 mois
Renaturation de milieux aquatiques : Travaux	60 000 €	12 mois
Renaturation partielle de la friche industrielle de La Bresse : Travaux	193 000 €	12 mois
Travaux Dombes – Année 2026 : Travaux	10 000 €	12 mois
Life Dombes – Année 2026 : Travaux	70 000 €	12 mois
Travaux en rivières – Année 2026 : Travaux divers de protection de berges, ripisylves, ...	20 000 €	12 mois

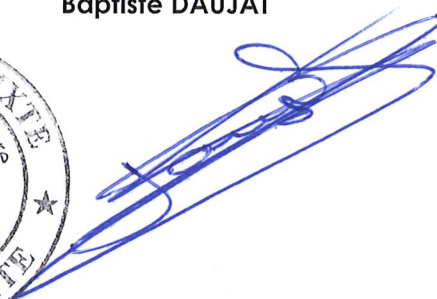
AUTORISE le Président à signer les conventions nécessaires à l'intervention du syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2 ainsi qu'au compte 2044... pour la participation du syndicat sur ses fonds propres ;

Fait et délibéré à Confrançon, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 23.02.2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.